

Carte Grise – vol ou perte

1/ Dans quel cas faire une demande de duplicata de carte grise ? :

- En cas de perte, la déclaration de perte s'effectue directement en ligne,
- En cas de vol (doit être déclaré au préalable à la police ou à la gendarmerie)
- En cas de détérioration de votre titre.

2/ Afin de réaliser votre demande de duplicata de carte grise vous aurez besoin :

- Du numéro d'immatriculation du véhicule concerné
- De votre code confidentiel

Si vous n'avez pas reçu de code confidentiel, vous pouvez en demander un nouveau.

Le code confidentiel n'est pas nécessaire si vous créez votre compte (ou si vous vous connectez) via une identité France Connect.

- D'un moyen de paiement en ligne

3/ Les étapes

1. **Je créé mon espace ANTS** ,
2. Je remplis le formulaire de demande **en ligne** en renseignant les différents champs,
3. J'envoie ma demande **en ligne**,
4. Une fois la demande finalisée, j'ai la possibilité d'imprimer le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) m'autorisant à circuler avec mon véhicule dans l'attente de mon titre,
5. Je suis l'avancement de ma demande directement dans mon espace.

Carte Grise – chgt propriétaire

A- Pièces à fournir par l'acquéreur lors de sa télé-procédure

L'acheteur du véhicule d'occasion doit procéder à l'immatriculation du véhicule dans un délai d'un mois suivant la date d'achat.

Justificatifs administratifs

1. une pièce d'identité en cours de validité,
2. un justificatif de domicile de moins de six mois,
3. la **demande de certificat d'immatriculation** (cerfa 13750),
4. la **déclaration de cession** (cerfa 15776), à remplir conjointement par l'ancien propriétaire
5. L'ancien certificat d'immatriculation remis par le précédent propriétaire, revêtu de la mention « vendu le ... /.../... (date de la cession) », suivie de sa signature, la preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois remis par le vendeur.
6. Dans le cas de copropriétaires mariés (hors régime de la séparation de biens), si le demandeur agit seul, il doit présenter le livret de famille. Si l'un des époux effectue la demande d'immatriculation à son nom propre, il doit fournir une attestation signée par l'autre époux lorsqu'il n'y a pas concordance entre l'acquéreur et le demandeur du titre,
7. le permis de conduire du titulaire du véhicule,
8. l'attestation d'assurance du véhicule.

B - Pièces à fournir par le vendeur du véhicule

Vis à vis de l'acquéreur :

- le **certificat de cession cerfa 15776** (exemplaire n°1)
- le **Certificat de Situation Administrative** du véhicule (ancien certificat de non gage). Le vendeur d'un véhicule déjà immatriculé doit remettre le CSA à l'acquéreur. En revanche l'acquéreur n'a plus obligation de fournir le CSA lors de sa demande d'immatriculation. Ce CSA peut s'obtenir gratuitement en ligne à cette adresse : **<https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home>**
- l'ancien certificat d'immatriculation remis par le précédent propriétaire, revêtu de la mention « vendu le ... /.../... (date de la cession) », suivie de sa signature,
- la preuve du contrôle technique de moins de 6 mois.

Carte grise chgt adresse

Principe

Le propriétaire d'un véhicule **doit déclarer**, dans le délai d'un mois, **son changement de domicile**, de siège social ou d'établissement d'affectation ou de mise à disposition du véhicule, **sous peine d'encourir une contravention de la 4ème classe**.

Où faire la demande ?

- Directement **en ligne** ,
 - Vous devrez avoir (ou créer) un compte usager ANTS,
 - vous devrez fournir votre numéro d'immatriculation,
 - vous devrez fournir votre nouvelle adresse,
 - si c'est un 4e changement, prévoir le paiement de 2,76€ par carte bancaire.

Comment ça fonctionne ?

- Vous possédez déjà **un certificat d'immatriculation** (pour un véhicule immatriculé AA-123-AA)
 - vous recevrez une étiquette portant votre nouvelle adresse, à votre domicile. **Cette étiquette autocollante doit être apposée sur le certificat d'immatriculation à l'emplacement prévu à cet effet.**
 - **En cas de 4ème déclaration** de changement d'adresse sur le même véhicule, un nouveau certificat d'immatriculation vous sera adressé. Le coût de cette opération est alors de **2,76€**. Vous êtes tenu de **conserver** votre ancien certificat d'immatriculation pour une durée de 5 ans. Après ce délai, détruisez-la.
- Vous possédez **une carte grise** (votre véhicule étant immatriculé dans l'ancien système (1234 AA 12))

Dans l'attente d'un nouveau certificat d'immatriculation suite à un changement d'adresse, vous pouvez circuler pendant un mois :

- avec un coupon détachable, si vous possédez un véhicule immatriculé dans le nouveau système,
- avec un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) si vous possédez un véhicule immatriculé dans l'ancien système FNI.

Coût d'un changement d'adresse

La déclaration de changement de domicile est exonérée du paiement de la taxe régionale et de la taxe de gestion.

En revanche, le paiement de la redevance pour l'acheminement du certificat d'immatriculation (2,76€) est dû en cas de 4ème déclaration de changement d'adresse.

Depuis le 15 octobre 2009, toute modification d'adresse sur une carte grise d'un véhicule d'occasion immatriculé dans l'ancien système FNI (exemple "1234 AB 08") entraîne l'attribution d'un nouveau numéro d'immatriculation (ZZ-123-ZZ) et l'émission d'un nouveau certificat d'immatriculation dont le coût total est égal à 2,76€.